

piété, auxquels une semblable indulgence est attachée ?

R. 1^o Quand nous accomplissons des actes de piété particuliers, auxquels une indulgence plénière est attachée, notre espérance de l'obtenir est fondée sur notre seule ferveur individuelle et componction de cœur. Mais durant le jubilé, des mille et dizaines de mille fidèles répandus sur la surface du monde entier, élèvent leurs âmes au Ciel, et les mains tendues, implorent le Père des miséricordes, de pardonner à ses enfants pénitents et de les épargner. Nos supplications reçoivent un degré inaccoutumé de force et d'efficacité de leur union avec celles de nos frères chrétiens, dont une grande partie sont de fidèles serviteurs et amis de Dieu. Notre faiblesse reçoit de la force, notre confiance est animée, notre amour embrasé, et nous remplissons les actes de religion et de charité auxquels l'indulgence plénière est attachée avec une plus grande fidélité et dévotion,

2^o Durant le jubilé, les instructions publiques sont plus nombreuses, les exercices religieux sont multipliés, les aumônes sont distribuées ; on est chaque jour témoin d'exemples de pénitence, d'humilité, de pardon des injures, et de toutes les autres vertus chrétiennes. Par ces moyens extérieurs de salut, les justes sont excités à tendre à la perfection ; les pécheurs sont éveillés de leur léthargie et sentent leur culpabilité ; ils abandonnent leurs mauvaises voies, et retournent vers Dieu dans la sincérité de leurs cœurs, ils consacrent à son service le reste de leurs jours.

D. Quelles sont les conditions nécessaires prescrites